

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 53 (1902)
Heft: 11

Rubrik: Chronique forestière

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Art. 11. Les personnes qui ont l'intention de présenter des travaux et des communications au Congrès devront les transmettre au Secrétariat de la Commission d'organisation, Via Poli, 53, Rome, avant le 15 décembre 1902. Les travaux doivent être le plus brefs possible et les conclusions doivent présenter un caractère général pour qu'elles puissent être traitées dans une réunion internationale. La Commission se chargera de remettre les travaux à la section compétente qui les examinera et qui pourra en proposer la publication entière ou en résumé dans les Comptes rendus.

Art. 12. A la séance d'ouverture du Congrès, la Commission d'organisation proposera à l'assemblée les personnes pour constituer le bureau définitif du Congrès et de ceux des sections.

Art. 13. Les sections seront constituées après l'inauguration du Congrès et elles travailleront indépendamment l'une de l'autre, mais elles s'accorderont avec la présidence du Congrès pour fixer les assemblées générales et l'ordre du jour.

Art. 14. Outre la langue italienne sont admises dans les discussions la française, l'allemande et l'anglaise. Les Comptes rendus du Congrès seront imprimés en italien et en français. La Commission d'organisation fera traduire les mémoires dans une des deux autres langues indiquées, pourvue qu'elles sont jugées dignes de publication.

Art. 15. Les orateurs ne pourront garder la parole plus de cinq minutes, à moins que l'assemblée n'en décide autrement dans chaque cas. La présidence pourra autoriser les rapporteurs à dépasser ce temps.

Toutes les propositions et tous les vœux doivent être présentés par écrit.

Art. 16. Les membres qui auront pris la parole sont priés de remettre au Secrétaire du bureau, dans le délai de 24 heures, un résumé de leurs communications. Au défaut de cela le Compte rendu des secrétaires en tiendra lieu.

Art. 17. Le bureau définitif du Congrès statue sur les cas spéciaux non prévus à ce règlement.



Chronique forestière.

Confédération.

La loi fédérale concernant la haute surveillance de la Confédération sur la police des forêts, a paru dans la „Feuille officielle“ fédérale. Le délai référendaire expirera le 27 janvier 1903. Voir à ce sujet l'article publié plus haut.

Cantons.

Zurich. Voici quelques renseignements tirés du rapport de gestion de 1901.

Les forêts de la ville de Zurich ont une superficie de 1379 hectares (y compris les parcs à gibier de 46,3 ha.). Les forêts du Sihlwald donnent, en produits principaux 5,65 m³ par ha. et, en produits secondaires 3,06, c'est-à-dire 8,71 m³ à l'ha. Les demandes en bois de chauffage augmentent considérablement étant donné le prix élevé des charbons, en sorte qu'on en est arrivé à forcer les éclaircies. Ces coupes d'amélioration commencées de bonne heure et souvent répétées, augmentent la production des forêts d'une manière très sensible. Et si l'on s'était trouvé dans l'obligation d'y renoncer, ensuite de la mévente des produits, il n'aurait pas été possible de viser toujours plus à la production des bois d'œuvre. Heureusement qu'il n'en a rien été et grâce au traitement actuel, rajeunissement naturel, desserrement rapide et souvent répété (tous les 5 à 10 ans), les peuplements du Sihlwald vont sans cesse en s'améliorant. On peut donc compter sur une augmentation des recettes.

La construction du chemin de fer forestier est aujourd'hui terminée; elle permettra la vidange des parcelles tombant en exploitation d'ici à quelque vingt ans; ce qui, joint aux „rieses“ à bois de construction récente facilitera considérablement les transports.

Le revenu net de ces forêts se monte à Fr. 95,469, c'est-à-dire, à 89 fr. 56 par ha. L'année dernière, il était de 97 fr. 30; il faut attribuer cette différence à l'augmentation des dépenses, résultant du façonnage et du transport des petits assortiments d'éclaircie. D'un autre côté, le prix des travaux va sans cesse en grandissant, surtout pour ceux à forfait, ce qui, malgré une utilisation toujours plus rationnelle des produits de la forêt, influe forcément sur les recettes dans le sens indiqué.

En ce qui concerne les dépenses, nous voyons que:

l'administration et l'assurance font le 16,75 % des frais.

le façonnage des bois „ 35,51 % „

le transport „ 32,01 % „

La demande en bois de construction se ressent de la crise générale que nous traversons. *D'après l'édition allemande.*

Vaud. Le procès de „maître renard“ a été de nouveau plaidé ces jours derniers devant le Grand Conseil avec une grande variété d'arguments à propos des primes accordées pour sa destruction.

Nous n'avons certes pas la prétention de rouvrir le débat, d'autant plus que les forestiers n'ont pas voix au chapitre, au sein de l'autorité législative de notre canton; nous risquerions en outre, comme le renard, d'avoir à nos trousses toute la gent chasseresse du pays. Mais il est cependant certains arguments qui nous paraissent légèrement exagérés: tel celui de ce chasseur qui, après avoir rappelé que le sport auquel il s'adonne, constitue un des éléments de notre bien-être national, déclare en outre que dans des pays comme l'Angleterre et l'Allemagne, où les renards ont disparu presque entièrement, l'agriculture fait de grands progrès et sert de modèle à d'autres pays?

Comme jadis Salomon, le Chef du Département a tranché la question en mettant d'accord, pour quelque temps, amis et ennemis de la bête: la queue de maître renard sera mise à prix en septembre, en octobre, l'Etat s'en rapportera désormais à l'initiative exclusive des chasseurs.

Résultat le plus clair: économie de 1500 fr. pour la caisse de l'Etat. C'est toujours ça de gagné.



Mercuriale des bois en octobre 1902.

Tous droits réservés.

Les indications relatives aux prix des bois façonnés sont basées sur la classification adoptée dans les Etats de l'Allemagne du Sud (voir le numéro de janvier).

A. Prix des bois vendus sur pied, par m³.

(*Exploitation à la charge du vendeur. Mesurage sur bois abattu.*)

Berne, Forêts domaniales, X^e arrondissement, Langenthal.

(Bois vendu en entier.)

Schmidwald. (Transport jusqu'à la scierie de Rohrbach fr. 3). 90 plantes, $\frac{8}{10}$ sap. $\frac{2}{10}$ épic., à 1 m³ par plante, fr. 21.20. — 110 plantes, $\frac{2}{10}$ sap. $\frac{8}{10}$ épic., à 1,5 m³ par plante, fr. 26.20. — **Falli** (à destination fr. 1). 180 plantes, $\frac{1}{2}$ sap. $\frac{1}{2}$ épic., à 1 m³ par plante, fr. 23.50 (bois d'éclisse). — **Fuhrenwald** (à destination fr. 3). 140 plantes, $\frac{1}{2}$ sap. $\frac{1}{2}$ épic., à 1,4 m³ par plante, fr. 24. — *Observation.* Les prix se sont maintenus au même niveau que l'année dernière. Deux lots se sont vendus 50 centimes plus chers. Tous les bois de l'Etat sont amenés aux chemins de vidange.

Berne, Forêts de la bourgeoisie de Langenthal.

(Bois vendu en entier.)

(A destination fr. 3). 537 épic. et sap., à 1,6 m³ par plante, fr. 24.22. — *Observation.* Les bois restent à l'endroit où ils ont été abattus et ne sont pas conduits aux chemins.

Berne, Forêts de la bourgeoisie de Büren sur l'Aar.

(Bois vendus en entier.)

(A Bienne fr. 6). 353 épic. et sap., bois de construction, à 0,80 m³ par plante, fr. 22.60. — 400 épic. et sap., poteaux pour conduites électriques, fr. 21.30. — *Observation.* L'augmentation des prix (6 %) vis-à-vis de l'exercice 1901/1902, est due au fait que l'administration forestière fait transporter les bois à ses frais jusqu'aux chemins de vidange.

Berne, Forêts domaniales et communales, XVIII^e arrondissement, Porrentruy.

(Bois vendu jusqu'à un diamètre minimum de 10—24 cm.)

Forêt dominale de Fahy (à Porrentruy fr. 3.50). 50 hêtres, bois de sciage, à 1 m³ par plante, fr. 22. — (belle qualité, propre pour parqueterie.) — *Observation.* Les prix ne sont pas établis dans cette contrée faute de concurrence. Cela provient de l'absence complète des négociants français qui ont pu s'approvisionner à bon compte dans les Vosges. Le pays n'a tiré aucun bénéfice de sa situation dans la zone franche, les ventes sont de peu d'importance et les prix n'atteignent que difficilement ceux de l'année dernière.

Forêts communales de Chevenez. **Bois Monnin** (à Porrentruy fr. 5). 88 sap., à 1,60 m³ par plante, fr. 22.05 (qualité moyenne). 182 sap., à 0,70 m³ par plante, fr. 18.65 (belle et bonne qualité).